

• (1630)

Si les Canadiens veulent que leur gouvernement le fasse, et si l'argument invoqué par le gouvernement est qu'il tient à respecter la volonté des Canadiens, alors pourquoi ne le fait-il pas sur cette question? La réponse est claire, c'est que le gouvernement croit que les Canadiens ont tort. Je crois que l'un des droits les plus chers aux Canadiens, un droit qui a prééminence sur tous les autres, c'est le droit d'avoir tort. C'est notre droit. C'est pourquoi il y a des divergences d'opinions au Canada. C'est ce qui fait de la démocratie un élément essentiel de notre pays; une partie des Canadiens croient que leurs compatriotes ont tort, et c'est très bien ainsi. Si les Canadiens, 70 p. 100 ou 80 p. 100 des Canadiens ont tort, c'est leur droit, et le Parlement du Canada a le devoir d'accéder aux vœux des Canadiens, même s'il croit qu'ils ont tort.

Il me semble que lorsque nous sommes en campagne électorale, l'une des déclarations les plus fréquentes de la part des candidats, une phrase que nous avons tous prononcée d'une façon ou d'une autre, c'est «Permettez-moi de vous représenter à Ottawa. Je veux être votre représentant à Ottawa». C'est une excellente chose à dire aux électeurs. Cependant, sur cette question, quand les Canadiens ont dit «Je veux que vous me représentiez à Ottawa», la majorité des députés ont dit «Non, je ne le ferai pas. Je ne représenterai que moi-même, et non pas la majorité des Canadiens». Les candidats aux élections ne disent jamais «Quand je serai député à Ottawa, je prendrai mes propres décisions, et même si vous me demandez de faire quelque chose, je ferai ce qui me plaît parce que je suis convaincu d'avoir raison». Les candidats disent plutôt «Je veux être votre représentant». Ils ne disent jamais «Quand vous m'aurez élu, j'irai à Ottawa, j'examinerai les questions à l'étude et je ferai exactement ce qu'il me plaira de faire».

M. King: Ou bien, «Ce que l'on me dira de faire».

M. Friesen: Oui, comme le dit le député d'Okanagan-Similkameen (M. King), ils ne disent pas «Je ferai ce que l'on me dira de faire». C'est un fait. A mon avis, celui qui veut se faire élire grâce à un programme populaire ou populiste et demeurer fidèle, une fois député, à ceux qui l'ont élu, disant «Je tiens à vous représenter», doit voter dans le sens où le souhaitent les Canadiens sur toutes les questions.

Je rends hommage à celui qui m'a précédé comme représentant de la circonscription de Surrey-White Rock-Delta-Nord. Même s'il se réclamait comme par hasard du Nouveau parti démocratique, c'était un demeurant le meilleur homme du monde. Ayant effectué à l'époque un sondage d'opinion parmi les habitants de Surrey-White Rock-Delta-Nord, il avait constaté que 80 p. 100 environ de ses mandants tenaient à ce qu'il se prononce en faveur de la peine de mort. S'il a été le seul député de son parti à se prononcer en faveur de la peine de mort, c'est qu'il avait choisi de faire ce que ses mandants voulaient. Je lui tire mon chapeau, car il a agi avec honneur.

S'il est une chose que nous ne pouvons pas nous permettre au Canada, c'est le genre d'élitisme qui fait dire aux députés: «Je peux agir à ma guise». Nous ne pouvons pas nous permettre ce genre d'élitisme. Si nous voulons que le Parlement soit un

Peine capitale

parlement du peuple, si nous voulons représenter les Canadiens, nous devons faire ce que veulent les Canadiens, que nous soyons d'accord ou non. Pour tout dire, je me souviens d'avoir eu bien du mal à me prononcer dans le sens où le voulaient les Canadiens, parce que j'estimais en conscience que j'allais à l'encontre de leurs intérêts, et c'est à propos de la constitution. Je ne pense pas que la Constitution que la Chambre a votée soit la Constitution qu'il nous fallait. Cependant, je sais qu'essentiellement les Canadiens voulaient que nous allions jusqu'au bout, voulaient avoir une Charte des droits et des libertés qu'ils soient d'accord avec cette Charte ou non, et j'ai voté en faveur de cette charte tout en étant convaincu qu'à la longue ce ne serait pas à l'avantage du pays.

Il me reste un argument à vous exposer concernant la peine capitale et après cela, je céderai la parole à un autre député. Sauf erreur, c'est le 8 juin 1976 que j'ai pris la parole à ce sujet et l'ancien solliciteur général qui parrainait la mesure à la Chambre, siège en face de moi aujourd'hui. Je sais qu'il était suspendu à mes lèvres pendant le débat. L'argument constamment invoqué par ceux qui préconisent l'abolition de la peine capitale c'est qu'une nation civilisée ne peut condamner une personne à mort. La civilisation reposerait sur deux facteurs très importants. Le premier est l'ordre social et le deuxième, la compassion. Ce sont les deux grands attributs d'une société civilisée.

Les assassins, surtout ceux qui tuent les gardiens de prison et les policiers, sont des anarchistes de la pire espèce qui veulent renverser l'ordre établi au Canada. Justement parce que ces gens-là sèment l'anarchie dans les familles, dans les villes et les villages et dans tout le pays, nous ne pouvons pas les protéger et dire ensuite que nous sommes civilisés. Pourquoi protéger des gens dont l'ambition personnelle est de semer l'anarchie?

Je passe à ma deuxième remarque au sujet de la civilisation; la caractéristique propre à toutes les civilisations—si, en réalité, elles regroupent des personnes civilisées—c'est de protéger les innocents et les faibles contre ceux qui voudraient les attaquer. Elles vont protéger les victimes qui subissent les conséquences du comportement des assassins et des violeurs, et elles font le nécessaire pour aider ces victimes à continuer à mener une existence normale.

Je voudrais vous demander, monsieur le Président, vu toutes les heures que nous avons passées à la Chambre à discuter des droits des criminels qui ont enlevé la vie à leur prochain, combien de temps nous avons passé à réfléchir à la douleur des familles de leur victime.

Des voix: Bravo!

M. Friesen: Combien de temps avons-nous passé à sympathiser avec les familles des victimes d'Olson? Qu'avons-nous fait pour fournir à ces gens des soins psychiatriques et médicaux et tous les autres services d'aide dont ils ont besoin à cause de l'angoisse que les meurtres d'Olson leur ont fait subir?